



MINISTÈRE DES

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

[Ontario.ca](#) | [English](#)

Plan publié 2017-2018

Contents

- [Vue d'ensemble du ministère](#)
 - [Mandat](#)
 - [Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats](#)
- [Programmes du ministère](#)
- [Dépenses prévues du ministère 2017-2018](#)
- [Sommaire Des Réalisations De 2016-2017](#)
- [Organigramme](#)
- [Partage des coûts avec le gouvernement fédéral](#)
- [Lois appliquées par le ministère](#)
- [Organismes, conseils et commissions](#)
- [Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit](#)
- [Annexe : Rapport annuel 2017-2018](#)

Vue d'ensemble du ministère

Mandat

Les priorités du [ministère des Services sociaux et communautaires](#) (MSSC) sont axées sur l'amélioration des occasions offertes à des populations diversifiées, notamment :

- les personnes présentant un handicap physique ou un trouble du développement et celles qui ont de problèmes de santé mentale;
- les personnes ayant survécu à la traite de personnes et à des actes de violence familiale;
- les personnes qui sont sous employé ou sans emploi;
- les familles qui reçoivent l'aide du Bureau des obligations familiales;
- les Autochtones.

Le ministère s'efforce d'éliminer les obstacles limitant les possibilités et la participation à la vie communautaire en répondant aux besoins uniques des personnes au moyen de services opportuns et adaptés de qualité élevée offerts par l'entremise d'un système de prestation hautement décentralisé.

Ses programmes d'aide sociale offrent un soutien financier et un soutien à l'emploi aux personnes défavorisées et aident les gens à vivre au sein de leur collectivité de façon plus autonome. Des mesures de soutien à l'intention des adultes ayant une déficience intellectuelle fournissent un endroit où habiter et les aident à trouver du travail et à participer à un vaste éventail d'activités communautaires. Ses services communautaires viennent en aide aux femmes et aux enfants victimes de violence, aux victimes et aux survivants de traite de personnes, aux Autochtones et à leurs communautés, ainsi qu'aux personnes qui sont sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles. Par l'entremise de son Bureau des obligations familiales, le ministère perçoit et

distribue les pensions alimentaires au profit d'un enfant et d'un époux afin d'améliorer la sécurité financière des familles. De plus, la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones favorise l'accès à des services de santé et des services communautaires adaptés à la culture des Autochtones.

Le ministère s'inspire de sa vision d'une province où toutes les collectivités sont résilientes et inclusives, et doivent leur subsistance aux contributions économiques et communautaires de tous ses citoyens. Ainsi, il travaille en partenariat avec d'autres ministères, les municipalités, le gouvernement fédéral, les Autochtones, les dirigeants et les organismes communautaires pour promouvoir les possibilités qui aident les gens à atteindre leur potentiel.

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats

Les grandes priorités du ministère sont les suivantes :

- favoriser une réforme à long terme du système de sécurité du revenu, y compris l'aide sociale;
- continuer de transformer les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en mettant l'accent sur le choix, la souplesse et l'inclusion;
- moderniser la prestation des services et tirer profit des occasions d'intégration des services;
- renforcer les services communautaires pour aider à répondre aux besoins des diverses populations;
- améliorer la collecte des pensions alimentaires pour enfants et pour époux afin d'accroître la sécurité financière des familles.

Le ministère a pour objectif d'aider les gens à atteindre leur potentiel en favorisant leur autonomie et leur inclusion dans leur collectivité, ainsi qu'à améliorer leur qualité de vie grâce à un fort sentiment d'appartenance, de bien-être, d'engagement et d'expression.

L'ensemble de son travail contribue à réaliser l'engagement du gouvernement visant à créer des emplois, à faire croître l'économie et à réduire la pauvreté.

[Haut de page](#)

Programmes du ministère

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le ministère finance des [services et des mesures de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle](#) et à leur famille. Les personnes ayant une déficience intellectuelle souhaitent s'investir activement dans leur collectivité. Pour y parvenir, bon nombre d'entre elles comptent sur un éventail de services et de mesures de soutien qui favorisent l'inclusion et la participation sociales, notamment :

- des services d'aide liés aux activités de la vie quotidienne;
- des mesures de soutien à la participation communautaire et à l'emploi;
- des services de relève aux personnes soignantes;
- des services professionnels et spécialisés;
- des services de planification gérée par la personne;

- des services de soutien en établissement.

Le ministère fournit également un financement direct aux particuliers et à leur famille pour leur donner la possibilité de choisir les formes de soutien qui leur conviennent et leur permettre de sélectionner les services et les mesures de soutien qui répondent le mieux à leurs besoins particuliers.

En 2017-2018, le ministère poursuit l'investissement pluriannuel de 2014 pour offrir un meilleur accès, ainsi que des mesures de soutien et des services plus appropriés.

Ces investissements continueront de concrétiser l'engagement du gouvernement d'aider les gens à vivre de façon aussi autonome que possible dans des collectivités inclusives et d'aider à résoudre les situations de crise des personnes ayant des besoins urgents et complexes en matière de soins. En 2017-2018, cet investissement d'environ 130 millions de dollars du budget de base permettra :

- d'offrir plus de 375 placements en établissement additionnels aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui présentent des besoins urgents et aux jeunes en transition à partir du système de bien-être de l'enfance;
- de soutenir 1 000 approbations de plus par l'entremise du programme Passeport visant à aider les adultes ayant une déficience intellectuelle à s'intégrer à leur collectivité;
- de financer les activités d'un nouveau foyer avec services de soutien spécialisés en établissement pour les personnes présentant des besoins complexes qui proviennent d'établissements du système de justice;
- d'élargir la gamme de réponses cliniques spécialisées pour les personnes présentant des besoins particuliers complexes;
- d'améliorer l'accès aux services communautaires locaux en facilitant la navigation au sein du système.

En 2017-2018, le ministère investira également 5 millions de dollars en immobilisations afin de soutenir :

- les travaux de réparation, de rénovation et d'amélioration des locaux dans les établissements qui servent des adultes ayant une déficience intellectuelle, afin d'accueillir un plus grand nombre de personnes;
- un foyer avec services de soutien spécialisés en établissement pour les personnes présentant des besoins complexes qui proviennent d'établissements du système de justice.

Une somme additionnelle de 1,5 million de dollars appuiera la reconstruction d'une résidence pour adultes ayant une déficience intellectuelle dans la région de Cambridge. La résidence de Christian Horizons à Branchton, qui fournissait autrefois des services de logement à quatre adultes ayant des besoins particuliers, a été détruite par un incendie en janvier 2015. Le nouveau centre remplacera le foyer de groupe original d'une surface de 2 500 pieds carrés, qui contenait quatre lits, par une résidence moderne et accessible de 4 800 pieds carrés, abritant six lits. Il sera plus à même de servir les résidents et pourra abriter deux personnes de plus. Les travaux de construction devraient s'achever d'ici le printemps 2018.

Au cours des deux prochaines années, le gouvernement travaillera de concert avec les familles et les partenaires communautaires afin de faire passer plus de 400 jeunes adultes ayant des besoins complexes, qui sont présentement dans le système pour enfants, au système de services pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.

Le ministère poursuit sa collaboration avec les ministères des [Services à l'enfance et à la jeunesse](#), de l'[Éducation](#), de la [Santé et des Soins de longue durée](#), de la [Sécurité communautaire et des Services correctionnels](#) et de l'[Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle](#), afin de faciliter les transitions dans la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille.

Aide sociale

Les programmes d'aide sociale de l'Ontario offrent un soutien financier et une aide à l'emploi aux personnes défavorisées.

Le [programme Ontario au travail](#) fournit une aide financière aux personnes et aux familles qui en ont besoin, alors que le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) offre un soutien du revenu à plus long terme aux personnes handicapées ainsi que leurs familles. Les deux programmes offrent une aide à l'emploi qui permet aux personnes d'acquérir des compétences, suppriment les obstacles qui les empêchent de trouver des emplois et de les conserver et favorisent une plus grande autonomie grâce au travail.

La réforme du système de sécurité du revenu fait partie intégrante de la [Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté](#), y compris nos programmes d'aide sociale qui aident plus de 900 000 adultes et enfants chaque jour. Le Groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu élabore une feuille de route d'un plan de mise en œuvre pluriannuel chiffré en détail en vue d'une transformation axée sur une démarche plus vaste en matière de sécurité du revenu, dont la réforme de l'aide sociale fait partie intégrante. Cette feuille de route permettra la création d'un meilleur système équilibrant la simplicité, la pertinence, l'équité et les possibilités d'emploi. L'objectif ultime est de rendre les programmes aussi efficaces que possibles pour les personnes qui en ont besoin.

Le ministère continuera de concentrer ses efforts sur la simplification du système d'aide sociale, la réduction des tâches administratives et l'intégration des services et des mesures de soutien visant à améliorer l'expérience des personnes et à mettre davantage l'accent sur les interactions ayant une forte incidence. Par exemple, il tirera parti d'un plus grand nombre de technologies, offrira plus d'options libre-service et simplifiera les services grâce à des initiatives comme la carte de paiement rechargeable et d'autres pratiques opérationnelles sans papier.

Le ministère terminera également de transférer les coûts financiers et liés à l'emploi du programme Ontario au travail qui sont assumés par les municipalités. Cette mesure devrait permettre aux municipalités d'économiser 425 millions de dollars au total.

Services communautaires

En collaboration avec ses partenaires communautaires, le ministère finance plusieurs programmes de [services communautaires](#), notamment :

- des services de soutien aux femmes victimes de violence et à leurs enfants;
- des mesures de soutien pour les survivants de traite de personnes;

- des services d'interprètes pour les adultes sourds, devenus sourds, malentendants ou sourds et aveugles;
- des services d'intervenants pour les adultes sourds et aveugles;
- des programmes et des services de santé, de ressourcement et de mieux-être destinés aux peuples autochtones.

Le ministère donne également accès aux [services de divulgation des renseignements sur les adoptions](#) par l'entremise du Dépositaire des renseignements ayant trait aux adoptions.

De plus, il fournit du financement et du soutien administratif à la [Commission d'aide aux anciens combattants](#) qui offre des services de soutien aux anciens combattants de l'Ontario. Le ministère est aussi chargé d'assurer le maintien du cadre législatif et réglementaire de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*.

Les programmes de services communautaires du ministère comprennent de nombreux [investissements contre la violence faite aux femmes](#), notamment :

- des services d'hébergement d'urgence;
- des services de counseling;
- des programmes de soutien en matière de transition et de logement;
- des programmes d'intervention auprès des enfants témoins;
- des services provinciaux et régionaux d'écoute téléphonique d'urgence;
- des comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale.

En réponse aux recommandations du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, le ministère a collaboré avec le secteur de la violence contre les femmes à l'établissement de nouvelles normes en matière de maisons d'hébergement afin de soutenir la prestation de services uniformes de grande qualité. Le ministère a publié les normes relatives aux maisons d'hébergement en septembre 2016 et cible une mise en œuvre complète au début de l'exercice 2017-2018.

Le 23 février 2016, le gouvernement de l'Ontario a publié *Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones*, qui décrit des mesures visant à prévenir la violence faite aux femmes autochtones et à en réduire les répercussions sur les jeunes, les familles et les collectivités.

L'Ontario s'est engagé à verser 100 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie, laquelle s'appuie sur le travail actuel des partenaires autochtones, des organismes communautaires et du gouvernement pour sensibiliser les gens à la violence et la prévenir, offrir des programmes et des services communautaires plus efficaces qui tiennent compte des priorités des dirigeants et des collectivités autochtones et améliorer les conditions socio-économiques qui appuient le ressourcement dans les collectivités autochtones.

En vertu de cette stratégie, le ministère continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones et communautaires afin d'améliorer l'accès aux services communautaires qui jouent un rôle important

dans la réduction de la violence faite aux femmes autochtones et à leur famille au moyen de programmes culturellement adaptés qui sont conçus et offerts par des Autochtones.

Dans le budget fédéral de mars 2016, le gouvernement fédéral a créé le Fonds pour l'infrastructure sociale (FIS) afin d'améliorer la qualité et la quantité des logements abordables et de soutenir la croissance économique. Il a été annoncé que près de 90 millions de dollars seront octroyés sur deux ans pour la construction et la rénovation de refuges et de logements de transition pour les victimes de violence familiale. La part du financement assumée par l'Ontario était de 18,6 millions de dollars en 2016-2017 et de 9,3 millions de dollars en 2017-2018.

Les objectifs du programme du FIS sont les suivants :

- s'assurer que les établissements pour les femmes victimes de violence sont sûrs, sécuritaires et accessibles et qu'ils conviennent à la prestation de services aux clientes;
- accroître la prestation générale des services destinés aux femmes victimes de violence et améliorer les espaces où ils sont offerts;
- prolonger la vie utile et la viabilité physique à long terme des refuges pour femmes victimes de violence.

Le ministère a réparti le financement du FIS en trois catégories :

- Sûreté, sécurité et accessibilité
 - Projets visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité des établissements (p. ex., un ascenseur pourrait être nécessaire pour que le deuxième étage d'un établissement existant soit accessible).
- Optimisation du programme
- Modification des espaces existants pour optimiser la prestation des services (p. ex., accroître l'intimité entre les unités d'habitation et les espaces collectifs ou administratifs dans les refuges, reconfigurer les espaces pour les rendre plus accessibles).
- Principales immobilisations
- Nouvelles constructions, acquisitions d'emplacements, remises en état majeures et projets qui augmenteront la capacité du programme sans faire appel à du financement de fonctionnement supplémentaire.

En octobre 2016, il a été annoncé que le premier projet du programme du FIS ciblerait l'établissement Hoshizaki House, à Dryden.

Hoshikazi House recevra jusqu'à 3,1 millions de dollars pour remplacer un bâtiment vieillissant par un refuge plus spacieux et adéquat, où les femmes et leurs enfants pourront recommencer à bâtir leur avenir.

En mars 2017, la Nelson House et la maison d'hébergement pour femmes de North York ont été autorisées à bénéficier du Fonds pour l'infrastructure sociale.

- La Nelson House recevra jusqu'à 5,3 millions de dollars au titre du programme du FIS en vue du remplacement du refuge existant par un nouveau refuge de 10 000 pieds carrés comptant 20 lits. Le refuge sera accessible, fournira un espace privé aux clientes et permettra à l'organisme d'avoir d'autres partenaires de services sur place au besoin.
- Le FIS fournira jusqu'à 5,8 millions de dollars à la maison d'hébergement pour femmes de North York (qui s'ajoute à un montant de 3 millions de dollars en financement provincial, pour un total de 8,8 millions de dollars) en vue du remplacement du refuge existant par un nouveau refuge de 24 000 pieds carrés comptant 30 lits. Cet établissement accessible comprendra un espace administratif, ainsi qu'un endroit réservé à la prestation de services par des partenaires communautaires sur place.

Cinquante-cinq autres organismes de lutte contre la violence faite aux femmes ont été autorisés à recevoir environ 4,1 millions de dollars au titre du FIS en vue de la réalisation de plus de 140 petits projets d'immobilisations dans 58 refuges afin de soutenir la sûreté, la sécurité et l'accessibilité, de même que l'optimisation du programme.

Le ministère élabore actuellement un plan d'investissement des fonds disponibles au titre du FIS en 2017-2018.

Le ministère finance également des [services d'interprètes](#) pour les adultes sourds, devenus sourds ou malentendants et des [services d'intervenants](#) pour les adultes sourds et aveugles. Ces deux services permettent aux gens de communiquer et d'être des membres plus actifs de leurs communautés.

Le ministère poursuit sa stratégie de renouvellement pluriannuelle pour le programme de services d'intervenants pour qu'il soit juste, transparent et viable sur le plan financier. Cela comprend une initiative globale en matière de ressources humaines dirigée par le secteur ayant pour but d'accroître le recrutement, le talent et les compétences des intervenants et des gestionnaires.

En 2017-2018, le ministère mettra la touche finale au cadre de financement des services d'intervenants, en consultation avec les intervenants. Ce cadre comprendra des critères d'admissibilité clairs, un modèle de financement personnalisé et la mise en œuvre d'un outil d'évaluation fondé sur les besoins courants. Un point d'accès unique qui servira de portail à toutes les personnes faisant appel à des services d'intervenants dans la province est en cours d'élaboration.

La [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#) offre une grande variété de programmes et de services de santé, de ressourcement et de mieux-être conçus, offerts et gérés par des Autochtones.

La Stratégie est financée par cinq ministères sous la direction du ministère des Services sociaux et communautaires; ces ministères comprennent le [ministère de la Santé et des Soins de longue durée](#), le [ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation](#), le [ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse](#) et le [ministère de la Condition féminine](#). Le ministère assure le financement de Premières Nations, de Métis, d'organismes provinciaux et territoriaux, d'organismes autochtones de la province et de fournisseurs de services.

Les partenaires ministériels et autochtones ont pris un engagement commun en vue de contrer la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones et d'améliorer le

ressourcement, la santé et le mieux-être des Autochtones au moyen de programmes adaptés sur le plan culturel et d'une collaboration continue. Des programmes communautaires sont offerts aux Autochtones vivant sur les réserves et dans des collectivités rurales et urbaines.

En 2017-2018, les ministères continueront de collaborer étroitement avec les dirigeants et les organismes autochtones afin d'assurer la réussite de la Stratégie.

Il s'agit notamment de travailler avec les organismes financés pour améliorer l'accès à des services comme les interventions en situation de crise, le counseling, le soutien des femmes, des enfants et des familles à risque ainsi que la sensibilisation à la violence familiale.

Le Bureau des obligations familiales

Le [Bureau des obligations familiales](#) (BOF) assure le recouvrement et la distribution des pensions alimentaires au profit d'un enfant et d'un époux afin d'améliorer la sécurité financière des familles. Chaque année, le BOF participe à plus de 180 000 cas touchant plus de 380 000 bénéficiaires, payeurs et tiers.

En 2017-2018, le BOF continuera de miser sur ses investissements dans la technologie pour améliorer l'efficacité des efforts d'application de la loi et la réceptivité à l'égard des clients :

- Les clients connaîtront une plus grande souplesse, un meilleur accès aux services, une stabilité, une continuité et une excellence en matière de prestation de services.
- Des efforts ciblés de recouvrement et d'application permettront une augmentation vérifiable du nombre de paiements reçus en temps opportun et une amélioration du recouvrement des impayés.

Infrastructure

Le plan d'infrastructure 2016-2017 du ministère est axé sur les investissements stratégiques dans l'infrastructure visant à favoriser le rendement des programmes du ministère.

Les investissements aideront les centres de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, les organismes communautaires pour les femmes victimes de violence, les fournisseurs de services d'interprètes et d'intervenants et les fournisseurs de services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle à entretenir, à améliorer et à fournir des installations plus sûres et plus accessibles aux personnes, aux enfants et aux familles.

Le ministère continuera d'élaborer un plan de gestion des biens qui permet d'améliorer les résultats et la réorganisation des activités, d'assurer le maintien et l'amélioration de la capacité de prestation des services et de faire état d'une intendance efficace des biens publics.

Bureau de la Stratégie de réduction de la pauvreté

La [Stratégie de réduction de la pauvreté](#), sous la direction du ministre du Logement, a été établie pour soutenir la priorité pluriannuelle de l'Ontario qui consiste à réduire la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion. Le Bureau de la Stratégie de réduction de la pauvreté (BSRP) favorise les initiatives qui aident les gens à sortir de la pauvreté, notamment l'élaboration d'un Projet pilote portant sur le revenu de base et d'une stratégie portant sur la sécurité alimentaire.

Le BSRP dirige également l'élaboration de politiques et la mise en œuvre d'un programme de subvention de 50 millions de dollars – le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté – y compris l'infrastructure nécessaire à la prestation des programmes, en collaboration avec la Fondation Trillium de l'Ontario. Le Fonds offre du financement aux solutions instaurées par les collectivités et favorise le progrès sur le terrain. Le Fonds appuie actuellement 71 projets à l'échelle de l'Ontario, dont sept qui sont menés par les Autochtones.

Bureau de l'intégration des services à la personne

De concert avec d'autres ministères qui collaborent étroitement avec ses partenaires municipaux, le Bureau de l'intégration des services à la personne, établi depuis peu par le ministère, explorera des stratégies visant à :

- améliorer l'accessibilité aux clients et la réussite;
- faciliter l'accès entre les programmes;
- s'attarder davantage aux résultats des programmes;
- par une plus grande souplesse, permettre aux gestionnaires de services d'innover et d'offrir les programmes d'une manière qui soit mieux adaptée aux besoins locaux.

En collaboration avec les municipalités, le ministère travaille à l'élaboration de recommandations en vue d'une meilleure intégration des programmes en vigueur de services à la personne, notamment des programmes d'aide sociale fournie par la municipalité (p. ex., le programme Ontario au travail), ainsi que des programmes de logement abordable, de prévention de l'itinérance, de services à la petite enfance et de garde d'enfants.

Cet effort vise à simplifier l'accès aux programmes et services pour les clients, à rationaliser la prestation de services et à améliorer la gestion du système de services.

Bureau provincial de coordination de la lutte contre la traite des personnes

Le 30 juin 2016, l'Ontario a annoncé la Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes, laquelle permettra un investissement de 72 millions de dollars afin d'accroître la sensibilisation et la coordination, d'intensifier les initiatives du secteur de la justice et d'améliorer l'accès aux services pour les survivants.

Dans le cadre de cette stratégie, le Bureau provincial de lutte contre la traite des personnes a été mis sur pied afin d'améliorer la coordination et l'intégration entre les secteurs de la police, de l'aide sociale, de la santé, de l'éducation et du bien-être de l'enfance, ainsi que pour assurer l'encadrement provincial pour la mise en œuvre de la stratégie.

Par l'intermédiaire du Bureau provincial de lutte contre la traite des personnes, le ministère financera des organismes et des travailleurs de première ligne, y compris ceux servant les communautés autochtones, pour leur permettre d'aider les victimes à accéder à la gamme complète des mesures de soutien requises pour sortir de la traite des personnes, et ainsi se remettre des traumatismes subis.

[Haut de page](#)

Dépenses prévues du ministère 2017-2018*

	Dépenses prévues du ministère 2017-2018 (\$M)
--	--

Fonctionnement	12 365,3
Immobilisations	72,6
Consolidation – secteur parapublic	(18,9)

Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2017-2018*

- **Ministère des Services sociaux et communautaires**

- Fonctionnement 12 365,3 millions de dollars
- Immobilisations 72,6 millions de dollars

- **Administration du ministère**

- Fonctionnement 38,5 millions de dollars

- **Services aux adultes**

- Fonctionnement 12 260,4 millions de dollars
- Immobilisations 72,6 millions de dollars

- **Stratégie de réduction de la pauvreté**

- Fonctionnement 66,4 millions de dollars

* Les données comprennent les crédits législatifs pour le salaire du ministre, les créances irrécouvrables et les charges d'immobilisations (amortissement).

Les données relatives à la consolidation du secteur public sont communiquées sous forme de total du ministère, non par programme.

[Haut de page](#)

Sommaire des réalisations de 2016-2017

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

En 2014, le gouvernement a annoncé un investissement de 810 millions de dollars sur trois ans pour améliorer les services à la collectivité et aux personnes ayant une déficience intellectuelle, augmentant à plus de deux milliards de dollars le financement de base destiné aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Il s'agit de la plus importante augmentation de financement à ce jour dans ce secteur.

Cet investissement a rendu possibles les réalisations suivantes :

- 21 000 nouvelles personnes et familles ont désormais accès à du financement direct :
 - nouveau financement direct à 13 000 adultes par l'intermédiaire du programme Passeport : au moment de son lancement en 2006, le programme Passeport desservait 1 700 personnes – grâce à l'investissement pluriannuel de 810 millions de dollars, le programme viendra en aide à environ 25 000 personnes au total;

- nouveau financement direct à 8 000 enfants et leurs familles grâce au Programme des services particuliers à domicile.
- Transition de plus de 1 200 adultes ayant une déficience intellectuelle avec des besoins urgents (y compris des jeunes provenant du système de bien-être de l'enfance) avant la fin de l'exercice financier 2016-2017.
- Attribution de 200 millions de dollars au cours des trois dernières années au soutien des travailleurs de première ligne œuvrant dans les services à la collectivité et aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Approbation de 56 projets novateurs et locaux de modernisation du logement, de l'emploi et des services favorisant une plus grande inclusion et l'autonomie des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Création d'un groupe de travail sur le logement pour favoriser la mise en place de solutions de logement efficaces, inclusives et créatives pour les adultes ayant des déficiences intellectuelles, afin de répondre aux besoins en croissance pour une plus vaste gamme de solutions de logement offrant un meilleur choix et plus de souplesse.
- Grâce à un certain nombre d'initiatives visant l'amélioration de la sûreté et la sécurité des adultes vulnérables :
 - renforcement de l'encadrement des services résidentiels et des autres programmes offerts par les organismes au moyen d'un nouveau cadre d'inspection;
 - lancement de Stop aux abus auprès des organismes en mars 2016. Il s'agit d'un service de signalement direct par téléphone (y compris ATS) et par courriel (disponible 24 heures par jour) visant à promouvoir la sécurité des adultes ayant une déficience intellectuelle (Stop aux abus a été élargi en novembre 2016);
 - établissement de nouvelles exigences afin d'améliorer l'encadrement des organismes offrant le Programme de placement en famille hôte aux adultes ayant une déficience intellectuelle.
- Les familles bénéficiant du financement du Programme de services particuliers à domicile (PSPD) pour les enfants de moins de 18 ans n'auront plus besoin de présenter une nouvelle demande chaque année.
- Le ministère a continué de solliciter et de faciliter l'engagement des employés des organismes pour appuyer leur rôle dans les collectivités et discuter de ce qui doit être fait pour leur permettre de transformer les pratiques axées sur la personne. Par exemple, à l'automne 2016, plus de 400 dirigeants d'organismes ont pris part à des séances d'engagement dans chacune des cinq régions de la province (London, Orangeville, Toronto, Kingston, Ottawa et Thunder Bay). Les directeurs généraux ont raconté leur expérience dans l'établissement des relations avec la collectivité en vue de soutenir la transformation des démarches axées sur la personne.
- En plus des séances d'engagement des organismes, des séances en soirée pour les familles et les personnes soignantes ont également eu lieu, attirant plus de 230 membres de familles et

personnes soignantes. Les directeurs généraux prenant part aux séances en après-midi ont raconté leur expérience personnelle de transition vers la planification axée sur la personne et l'importante incidence qu'ont eue ces changements sur les vies des personnes touchées.

Aide sociale

- En 2016, le ministère a investi 137 millions de dollars pour hausser les allocations d'aide sociale comme suit :
 - 25 \$ par mois, soit plus de trois pour cent, pour les adultes célibataires sans enfants bénéficiant du programme Ontario au travail;
 - 1,5 % pour les familles bénéficiant du programme Ontario au travail;
 - 1,5 % pour les personnes handicapées bénéficiant du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH);
 - 1,5 % pour l'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave;
 - 1,5 % pour divers autres éléments.
- Ainsi, les adultes célibataires sans enfants bénéficiant du programme Ontario au travail ont reçu une augmentation pouvant atteindre 960 \$ par année.
- Avec ces augmentations, le gouvernement a haussé ses taux douze années sur treize.
- Les taux de kilométrage pour les déplacements pour le travail et les raisons médicales ont été mis à jour au chapitre du POSPH et du programme Ontario au travail. Désormais, ces taux sont :
 - 41 cents par kilomètre pour les personnes habitant dans les régions du nord et du nord-est de l'Ontario;
 - 40 cents par kilomètre pour les personnes habitant ailleurs dans la province.
- Les partenaires assurant la prestation de services aux Premières Nations fournissant un taux par kilomètre plus élevé que ces montants continueront d'indiquer leur propre taux par kilomètre.
- Pour faire en sorte que les familles recevant des pensions alimentaires au profit des enfants puissent tirer davantage de ce revenu, les paiements des pensions alimentaires au profit des enfants versés aux familles bénéficiant de l'aide sociale sont maintenant complètement libres d'impôts, ce qui se traduit par un montant moyen de 282 \$ par mois (ou 3 380 \$ par année) versé à près de 19 000 familles afin de leur permettre de soutenir leurs enfants et de lutter contre la pauvreté chez les enfants.
- Près de 260 000 enfants au sein de familles qui reçoivent de l'aide sociale reçoivent le plein montant de leur Allocation canadienne pour enfants, lequel est un revenu non imposable.
- Le ministère a lancé un processus simplifié de demande à l'intention des adultes ayant une déficience intellectuelle admissibles aux services et aux mesures de soutien financés par le ministère. En effet, depuis le 1er septembre 2016, les personnes jugées admissibles aux services, aux soutiens et au financement en vertu de la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* sont admissibles à une

catégorie prescrite en vertu du POSPH. De cette façon, ces personnes n'ont pas à traverser le processus pour déterminer si elles sont admissibles au POSPH. Une demande demeure nécessaire et les demandeurs doivent satisfaire aux autres exigences du POSPH, y compris celles visant à déterminer leur admissibilité au financement.

- Avec l'aide d'un groupe de travail comprenant des intervenants du secteur médical, du secteur juridique et du secteur de la défense des droits, le ministère a créé un formulaire d'évaluation médicale plus simple. Cette initiative fait partie d'un effort globalisé de créer un processus d'adjudication qui soit plus convivial, juste, imputable et efficient. Le nouveau processus d'évaluation médicale se traduira par une réduction du fardeau qui repose sur les particuliers, les professionnels de soins de santé, les intervenants et le personnel. Ce nouveau processus a été mis en place en avril 2017. Le ministère est actuellement à l'œuvre pour élaborer et mettre à jour l'application initiale du POSPH et le formulaire d'autodéclaration.
- Une carte de paiement rechargeable pour les prestations d'aide sociale a été introduite afin de fournir aux clients du POSPH ne disposant pas d'un compte bancaire un moyen plus facile et sécuritaire d'accéder à leurs prestations, sans qu'ils soient tenus d'utiliser de coûteux services d'encaissement de chèques.
- Depuis l'automne 2016, les bénéficiaires d'aide sociale sont capables d'utiliser leur carte Santé de l'Ontario plutôt que la carte médicaments papier mensuelle pour confirmer leur admissibilité aux médicaments d'ordonnance.
- Une feuille de route pluriannuelle est en élaboration pour mettre sur pied un système de sécurité du revenu qui soit équitable, adéquat, durable et simple. De concert avec le Groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu, ainsi qu'avec l'aide d'autres groupes de travail distincts des partenaires des Premières Nations et des partenaires autochtones vivant en milieu urbain, le ministère cherche à réduire la pauvreté et à appuyer les personnes souhaitant s'engager dans l'économie et dans leurs collectivités.
- Un investissement de huit millions de dollars a été fait pour permettre aux Ontariens et aux Ontariennes d'avoir accès à des services d'autonomisation financière. Au cours des deux dernières années, près de 16 000 Ontariens ont bénéficié de services offerts par l'intermédiaire du programme d'autonomisation financière et de résolution de problèmes.
- En plus de ce programme, le premier million d'un investissement annuel de cinq millions de dollars sur cinq ans au profit de l'initiative Champions de l'autonomisation financière (CAF) permettra de former des fournisseurs de services communautaires sélectionnés à l'échelle de la province pour qu'ils mettent à la disposition des Ontariens à faible revenu une vaste gamme d'outils et de services d'autonomisation financière. L'autonomisation financière et la défense des droits constituent les pierres angulaires d'une autonomie financière accrue, l'un des objectifs clés des programmes d'aide sociale de l'Ontario. Les services offerts comprennent, notamment, un service gratuit de déclaration d'impôt, de la formation visant la littératie financière et de l'encadrement pour des activités comme l'ouverture de compte et l'utilisation du dépôt direct.

Violence faite aux femmes (VFF)

- Environ 10 700 femmes et 6 900 enfants ont été servis, en 2015-2016, dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.
- En 2016-2017, le ministère a investi deux millions de dollars pour aider à construire une nouvelle maison d'hébergement pour femmes dans le comté d'Elgin. La maison d'hébergement a ouvert ses portes en septembre 2016, remplaçant la maison Women's House Emergency Shelter, afin de mieux répondre aux besoins des femmes et des enfants de la localité qui ont été victimes de violence dans leur foyer.
- Plus d'un million de dollars provenant du Fonds des réalités rurales ont été investis dans 16 projets visant à appuyer les organismes et les maisons d'hébergement situés dans des collectivités rurales et éloignées et les collectivités du Nord dans toute la province.
- L'Ontario Association of Interval and Transitional Houses a reçu 110 000 \$ pour offrir de la formation dans ce secteur partout dans la province.
- À Leeds et à Grenville, un investissement de 121 000 \$ a permis de créer un carrefour mobile de services à l'intention des femmes et de leurs enfants.
- Family Services Ontario (FSO) a reçu 172 800 \$ pour financer un projet pilote d'une durée de deux ans visant à offrir des programmes de counseling conjoint à l'intention des couples aux prises avec des problèmes de violence conjugale circonstancielle.
- Un cadre de coordination des mesures de réponse en situation de crise qui vise à aider les organismes à élaborer des plans coordonnés en cas de tragédies ou de crises dues à la violence faite aux femmes au sein de leurs collectivités a été créé avec l'aide du Groupe consultatif des intervenants pour l'aide aux femmes victimes de violence, des organismes pour femmes victimes de violence et d'autres ministères.
- Plus de 1,5 million de dollars de financement de base ont été réservés pour les organismes admissibles dans le secteur de la lutte contre la VFF afin d'améliorer la capacité de coordination, l'intégration globale des services locaux et les projets fiscaux qui appuient l'information du public, le transfert des connaissances, la formation sectorielle et l'engagement des survivants.
- Le ministère a élaboré et mis en œuvre des normes provinciales à l'intention des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence en Ontario. Ces normes visent à assurer l'offre de services uniformes de grande qualité pour les femmes et les enfants fuyant la violence et à surveiller les programmes et les services offerts en maison d'hébergement. Le ministère a également collaboré avec l'organisme Aboriginal Shelters of Ontario (ASOO) pour appuyer l'élaboration de lignes directrices à l'intention des Autochtones, en partenariat avec le ministère et le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).

Lutte contre la traite des personnes

- En juin 2016, l'Ontario a annoncé la Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes, laquelle consistera en un investissement de 72 millions de dollars visant à renforcer le

leadership et la coordination provinciale et les mesures de prévention et de soutien communautaires, à rehausser les initiatives relatives au secteur de la justice et à offrir des services et des mesures d'appui adaptés à la culture pour les survivants autochtones de traite des personnes.

- Situé dans les locaux du ministère, le Bureau provincial de coordination de la lutte contre la traite des personnes (le Bureau) a été établi dans le but de surveiller et de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes à tous les échelons du gouvernement.
- Depuis sa création, le Bureau a réalisé des progrès en ce qui a trait à l'obtention de résultats pangouvernementaux coordonnés à l'égard de la Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes, notamment :
 - une participation conjointe avec 12 coalitions de lutte contre la traite des personnes, ce qui représente près de 160 organismes et groupes communautaires, de survivants de la traite de personnes et de membres des collectivités, pour établir le Fonds de soutien communautaire; la portée de ce fonds sera élargie pour améliorer les services communautaires à l'intention des survivants de traite de personnes dans le cadre d'un appel d'offres ouvert et concurrentiel, lequel a été lancé en avril 2017;
 - le lancement, en avril 2017, d'un Fonds d'aide aux initiatives autochtones et ayant été créé en consultation avec des organismes et des communautés autochtones. Ce fonds vise à soutenir les collectivités et les organismes autochtones cherchant à consolider leur capacité à lutter contre la traite des personnes au sein de leurs propres communautés et à créer des services et des mesures d'appui adaptés à la culture qui seront offerts par et pour les Autochtones;
 - la sélection de l'Ontario Native Women's Association (ONWA) en vue de la prestation du Programme ontarien des agents de liaison pour la lutte contre la traite des personnes autochtones pour venir en aide aux femmes autochtones vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves à Toronto, dans la région du Golden Horseshoe, à Ottawa, à Thunder Bay, dans le Nord de l'Ontario (y compris les collectivités du Nord-Ouest et celles qui sont éloignées) et dans le Sud-Ouest de l'Ontario;
 - la création de structures et d'outils essentiels pour assurer le suivi et la surveillance des progrès réalisés au sein de divers ministères, et pour évaluer les répercussions de la Stratégie.

Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones

- Plus de 47 millions de dollars ont été investis dans la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#) (SRMA), ce qui a mené à la création de 600 emplois et de 460 projets communautaires de santé et de ressourcement dans l'ensemble de la province.

- Le ministère a accordé 750 000 \$ pour soutenir le nouveau pavillon de ressourcement Dan Pine dont pourront bénéficier les collectivités des Premières Nations situées entre Sudbury et Sault Ste. Marie.
- De nouveaux investissements sont effectués au moyen de la SRMA dans le but d'améliorer l'accès à des initiatives adaptées à la culture et menées par les Autochtones, dans le cadre de l'effort de réconciliation entre le gouvernement et les Autochtones : *Pas à pas ensemble : la stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones* publiée en février 2016, et *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones* publiée en mai 2016.
- Grâce à ces nouveaux investissements, le ministère collabore avec des partenaires autochtones pour améliorer l'intervention en cas de crise au sein des collectivités de la nation Nishnawbe Aski et établir des centres de ressourcement et de traitement ou en élargir la portée, grâce à un partenariat avec le MSSLD.
- En 2017-2018, le ministère collaborera avec des partenaires autochtones et des organismes de services afin d'augmenter l'accès à la SRMA et aux maisons d'hébergement autochtones au moyen de formation, de renforcement de la capacité et d'une ligne d'aide à l'intention des femmes autochtones desservant l'ensemble de la province.
- À compter de 2017-2018, le ministère apportera son soutien à la mise en place à l'échelle de la province d'une ligne d'aide à l'intention des femmes autochtones qui soit adaptée à la culture. La conception de la ligne d'aide reposera sur des consultations et des stratégies de mise en œuvre entreprises dans le cadre du projet pilote Talk4Healing, la ligne d'aide destinée aux femmes autochtones du Nord de l'Ontario.
- L'Ontario continue également d'examiner les recommandations et d'y répondre dans le respect des délais établis par le coroner en chef, et de travailler en collaboration avec des partenaires autochtones, le gouvernement fédéral et d'autres parties afin de combler les besoins des élèves autochtones dans les écoles secondaires des centres urbains.

Projet pilote portant sur le revenu de base

- Le budget de 2016 donnait un aperçu de l'engagement qu'a le gouvernement de l'Ontario envers l'exécution d'un projet pilote de revenu garanti visant à déterminer s'il existe un meilleur moyen d'offrir du soutien au revenu et d'améliorer la santé, l'emploi et le logement pour les Ontariens.
- En septembre 2016, cet engagement a été renforcé dans les mises à jour des lettres de mandat au ministre des Services sociaux et communautaires et au ministre responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté.
- La province entend créer un projet pilote qui permettrait de tester les avantages d'un revenu de base garanti pour des personnes vivant diverses situations de faible revenu, y compris celles ayant un emploi.

- En juin 2016, la province a nommé l'honorable Hugh Segal à titre de conseiller spécial pour soumettre, en septembre 2016, un document de réflexion énonçant les principaux éléments de conception d'un projet pilote.
- Le ministère a lancé les consultations à l'échelle de l'Ontario, y incluant des personnes ayant du vécu, des municipalités, des experts et des universités, et il collabore avec des partenaires autochtones afin d'y faire participer des collectivités des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones vivant en milieu urbain d'une manière qui soit adaptée à la culture.
- Entre le 3 novembre 2016 et le 31 janvier 2017, environ 1 200 participants ont pris part à 14 consultations publiques organisées dans les collectivités ontariennes. Plus de 34 000 personnes ont rempli le sondage en ligne. Des observations écrites provenant de plus de 80 organismes communautaires et groupes d'experts en matière de lutte contre la pauvreté ont été reçues.
- La rétroaction ainsi obtenue a été utilisée pour parachever l'élaboration du projet pilote. Le gouvernement a préparé un rapport final de ce qui lui a été communiqué et a annoncé, en avril 2017, l'essai d'un projet pilote dans les régions de Hamilton (y compris Brantford et le comté de Brant), de Thunder Bay et sa région environnante, et de Lindsay.

Infrastructure

- En 2016-2017, le ministère a continué de mettre en œuvre son plan pluriannuel de gestion des biens pour les points de service des organismes de paiement de transfert financés par le ministère (environ 3 400 points de service) et des points de service exploités directement (53 points de service). Ces points de service offrent divers programmes et services du ministère.
- Dans le cadre du Programme de renouvellement des installations des partenaires, plus de 16 millions de dollars ont été investis dans plus de 180 organismes communautaires pour plus de 900 projets à l'échelle de l'Ontario. Cet investissement aidera les organismes de l'ensemble de l'Ontario à maintenir leurs installations en bon état afin qu'ils puissent offrir de meilleurs services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, aux familles aux prises avec des problèmes de violence familiale et aux communautés autochtones.
- Le ministère a fourni 6,5 millions de dollars pour améliorer la sécurité incendie des installations d'organismes de services communautaires, là où des membres parmi les plus vulnérables de la population ontarienne reçoivent des services. Dans l'ensemble de la province, plus de 150 installations appartenant à plus de 50 organismes ont reçu du financement pour des projets comme :
 - la mise à niveau de leurs systèmes d'alarme incendie;
 - l'installation de portes et de cloisons coupe-feu; et
 - l'installation de systèmes d'extincteurs.
- Le ministère a investi 4 millions de dollars dans la construction du nouvel immeuble multiservice Valoris dans le secteur de Prescott-Russell – ce carrefour communautaire fournira des services de counseling pour les femmes et les enfants ayant vécu la violence, des services pour adultes et

jeunes ayant des déficiences intellectuelles, et des services de bien-être et de santé mentale à l'intention des enfants.

Réduction de la pauvreté

[Réaliser notre potentiel : Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté](#) vise à créer une province où chaque personne se voit accorder l'occasion de réaliser son plein potentiel et de contribuer à un Ontario prospère et en santé. Les points saillants du progrès réalisé en vue de l'atteinte de cet objectif comprennent, notamment :

- une réduction de plus de 20 % du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté; un pas important vers l'objectif provincial fixé qui est de 25 % sur cinq ans;
- un investissement de plus de 1,6 million de dollars pour soutenir 30 projets dirigés par des partenaires communautaires dans le cadre du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté; ces projets sont axés sur les partenariats communautaires – dont des initiatives autochtones – afin de trouver de nouvelles solutions à la pauvreté et pour mettre fin à l'itinérance;
- grâce à l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, une aide à plus de 39 600 personnes et familles pour leur permettre d'obtenir un logement et à 115 600 ménages à risque de vivre dans l'itinérance pour leur permettre de conserver leur logement;
- l'interruption du cycle d'itinérance chronique pour plus de 6 000 personnes et familles grâce à de nouveaux logements avec services de soutien et à du financement pour l'aide au logement et pour les services de soutien.
- En 2016-2017, le ministère a réservé 16,2 millions de dollars pour 30 projets dans 15 collectivités ontariennes, par l'intermédiaire du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté. De ce montant, environ six millions de dollars ont été investis dans 10 projets conçus pour prévenir ou réduire l'itinérance et 4,6 millions de dollars ont été investis dans sept projets dirigés par des collectivités et organismes autochtones. Ces réalisations s'inscrivent dans l'investissement du ministère de 12,6 millions de dollars en 2015-2016 pour 41 projets chapeautés par le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté dans 20 collectivités de l'Ontario.
- Le 20 mars 2017, le ministère a soumis [le rapport annuel de la Stratégie de réduction de la pauvreté](#) à l'Assemblée législative, en vertu de la *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté*. Le rapport décrit les détails des activités et des réalisations résultant de la Stratégie de réduction de la pauvreté pour l'année civile 2016 et fait état de progrès mesurables par rapport aux cibles fixées, aux objectifs et aux indicateurs établis par la SRP.

[Haut de page](#)

Organigramme

1. Ministre – [Helena Jaczek](#)
 1. Adjointe parlementaire – [Ann Hoggarth](#)

2. (Nommés en vertu d'un décret)

Président, Commission d'aide aux anciens combattants – Colin Rowe (intérim)

3. Relevant de la Sous-ministre – Janet Menard

3.1. Attachée de direction au sous-ministre - Saba Ferdinands

3.2. Directrice, Services juridiques – Diane Zimnica **(Relève également du sous-procureur général adjoint, Services juridiques, ministère du Procureur général)**

3.3. Directeur, Communications et marketing – Garth Cramer **(Relève également du sous-ministre, Communications, Bureau du Conseil des ministres)**

3.4. Directrice générale Bureau de L'intégration des services à la personne – Jill Vienneau

3.5. SMA, Bureau de la Stratégie de réduction de la pauvreté – Karen Glass

3.5.1. Directeur - Ruport Gordon (intérim)

3.5.2. Directeur, Projet pilote portant sur le revenu de base - Kevin Pal

3.6. SMA, Élaboration de politiques sociales – Erin Hannah (intérim)

3.6.1. Directrice, Ontario au travail – Anna Cain

3.6.2. Directrice, Direction des politiques de soutien communautaire – Barbara Simmons

3.6.3. Directrice, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Gloria Lee

3.6.4. Directeur, Recherche et analyse en matière de politiques – Aki Tefera

3.6.5. Directrice, Planification et politiques stratégiques – Laura Summers

3.7. SMA, Bureau des obligations familiales – Susan Erwin

3.7.1. Directrice, Service à la clientèle – Mena Zaffino

3.7.2. Directrice, Finances et administration – Bani Bawa (intérim)

3.7.3. Directrice, Efficacité stratégique et opérationnelle – Trevor Sparrow

3.7.4. Directeur, Direction des services de soutien – Erin O'Connor (intérim)

3.7.5. Services juridiques du Bureau des obligations familiales – Shannon Chace (intérim)

3.8. SMA, Services ministériels et planification des activités – Nadia Cornacchia

3.8.1. Directrice, générale, Renouvellement organisationnel – Madeleine Davidson

3.8.2. Directeur, Planification financière et gestion des activités – Lisa Zanetti

3.8.3. Directrice, Activités stratégiques – Patricia Kwasnik **(Relève conjointement du sous-ministre adjoint, Services relatifs aux ressources humaines, RHOntario, ministère des Services gouvernementaux et sous-ministre adjoint des services ministériels et planification des activités)**

3.8.4. Directeur, Services de vérification pour les services à la collectivité – Jeff Bird (intérim) **(Les Services de vérification relèvent conjointement des sous-ministres du MSSC et MSEJ, du chef des Services de la vérification interne du ministère des Finances et relèvent administrativement du sous-ministre adjoint des services ministériels et planification des activités)**

3.8.5. Directeur, Direction de la planification et de la prestation des services en matière d'immobilisations – Tony Lazzaro

3.8.6. Directrice, Services ministériels – Maxine Daley

3.9. SMA, Services communautaires et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle – Karen Chan

3.9.1. Directeur de la prestation des services et du soutien – Sal Marrello

3.9.2. Directrice, Contrôle financier et responsabilisation – Lourdes Valenton (intérim)

3.9.3. Directrice de la mise en œuvre des politiques relatives aux programmes – Christine Kuepfer

3.9.4. Directrice du Bureau provincial de coordination de la lutte contre la traite des personnes
- Jennifer Richardson

3.10. Directeur régionaux - Les directeurs régionaux relèvent conjointement des réseaux des sous-ministres du MSSC et MSEJ

3.10.1. Karin Eisler - Région du Centre

3.10.2. Nicole True - Région du Nord

3.10.3. Paul Wheeler (intérim) - Région de Toronto

3.10.4. Ann Stark (intérim) - Région de l'Ouest

3.10.5. David Remington - Région de l'Est

3.11. SMA, Division des opérations relatives à l'aide sociale - Richard Steele

3.11.1. Directeur, Soutien à l'aide sociale et aux municipalités - Jeff Bowen

3.11.2. Directeur, Services et de l'innovation en matière d'aide sociale - Bob Davidson

3.11.3. Directrice, direction de la prestation des services d'aide sociale - Patti Redmond

3.11.4. Directeur de la gestion du programme de transition du SAGAS - Nelson Loureiro

3.12. Directeur de l'information, Groupement ITI pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse - Dafna Carr

3.12.1. Responsable, Élaboration et maintenance des solutions - Katherine Kulson (intérim)

3.12.2. Responsable, Gestion des relations opérationnelles - Kim Davison (intérim.)

3.12.3. Responsable, Gestion de l'information et architecture - Bruno Bevilacqua

3.12.4. Directeur, Services opérationnels - Tony Panaccia

3.12.5. Responsable, Opérations - Paul de Gray (intérim)

3.12.6. Responsable, Bureau du projet de renouvellement Groupement - Mike Morley (intérim.)

[Haut de page](#)

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Le ministère des Services sociaux et communautaires partage les coûts de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux déterminés avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les Premières Nations et d'autres organismes du secteur public.

Remboursements fédéraux

En plus du financement global que reçoit la province aux termes du [Transfert canadien en matière de programmes sociaux](#) (TCPS), le ministère reçoit des fonds fédéraux pour certains programmes selon ce qui est stipulé dans l'Entente sur le bien-être des Indiens de 1965, dans l'Entente sur le logement social, dans le fonds pour les initiatives de soutien aux familles, dans le Fonds pour l'infrastructure sociale et dans l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH). Le remboursement fédéral estimé pour

l'exercice 2017-2018 aux termes de ces ententes est le suivant :

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

	Revenus
Entente sur le bien-être des Indiens de 1965	

Programme Ontario au travail	122 943 400
Entente sur le logement social	
Logements avec services de soutien	2 307 000
Fonds pour les initiatives de soutien aux familles	
Fonds pour les initiatives de soutien aux familles	1 028 858
Fonds pour l'infrastructure sociale	
Fonds pour l'infrastructure sociale	9 284 700
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	
Services et soutien en matière d'emploi	51 513 310
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	11 012 915
Total partiel	62 526 225
Total	198 090 200 \$

[Haut de page](#)

Lois appliquées par le ministère

- [**Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. 1990, chap. C.11**](#)
Articles 162 à 165 inclusivement.
- [**Loi de 2000 sur le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité, L.O. 2000, chap.34**](#)
- [**Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux, L.R.O. 1990, chap. D.15**](#)
- [**Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments, L.O. 1996, chap. 31**](#)
- [**Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens, L.R.O. 1990, chap. I.4**](#)
- [**Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires, L.R.O. 1990, chap. M.20**](#)

Dans la mesure où elle régit les activités et les programmes qui ont trait aux services sociaux et communautaires, et exception faite des articles 11.1 et 12 pour ce qui est des programmes et des services de soins de longue durée, qui relèvent de la compétence du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère de l'Éducation partagent la responsabilité de la Loi, dans la mesure où elle régit les activités et les programmes qui ont trait aux services à l'enfance et à la jeunesse, de même que les services et les programmes ayant trait à la garde d'enfants.

- [**Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, L.O. 1997, chap. 25, annexe B**](#)
- **Loi de 2016 proclamant la Journée ontarienne de la trisomie 21**, L.O. 2016, chap. 16.
- [**Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail, L.O. 1997, chap. 25, annexe A**](#)
Sauf pour la partie IV qui relève de la compétence du ministère du Procureur général.
- [**Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, L.O. 2008, chap. 14**](#)
Cette loi est adoptée par étapes. Les articles ayant trait au fonctionnement des organismes de financement et au financement direct ne sont pas encore adoptés.
- [**Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social, L.O. 1998, chap. 31.**](#)
- **Loi sur la Commission d'aide aux anciens combattants**, L.R.O. 1960, chap. 377 (telle que modifiée par la **Loi de 1970 sur la Commission d'aide aux anciens combattants**, L.O. 1970, chap. 83)

[Haut de page](#)

Organismes, conseils et commissions

	Prévisions 2016-2017 \$	Chiffres réels provisoires 2015-2016 \$	Chiffres réels 2014-2015 \$
Commission d'aide aux anciens combattants	253 200	157 182	170 464

La Commission d'aide aux anciens combattants (CAAC) fournit une aide financière aux anciens combattants dans le besoin et à leur conjoint ou leurs personnes à charge, après épuisement de toutes les autres ressources. Un ancien combattant admissible est une personne qui a besoin d'aide financière résidant en Ontario, qui était enrôlée dans les Forces armées canadiennes et qui a servi outre-mer ou qui a servi dans les forces armées au Canada pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale ou la Guerre de Corée. Une aide est fournie aux anciens combattants, à leur époux ou aux personnes à leur charge afin de leur permettre de payer des dépenses liées à la maison ou à la santé qu'ils auraient de la difficulté à payer.

Le MSSC fournit à la CAAC des locaux pour tenir des réunions et un soutien administratif, ainsi qu'un financement annuel d'un montant de 253 200 \$ qui sera versé aux demandeurs approuvés pour une aide financière. Cette somme inclut 100 000 \$ pour des subventions réservées aux demandeurs n'ayant pas fait de service outremer. La relation entre la CAAC et le MSSC est régie par un protocole d'entente signé par la CAAC et le ministre. Le protocole n'a pas été renouvelé en 2007 et est en vigueur jusqu'en 2017.

Le demandeur doit avoir des revenus et des biens insuffisants pour payer le coût du service ou du soutien qu'il demande. La CAAC utilise un outil d'évaluation pour calculer le besoin financier.

L'aide financière est fournie pour répondre à un besoin particulier en matière de santé ou dans le domicile, après épuisement de toutes les autres ressources. Les fonds, versés sur une base individuelle, ne constituent pas une aide continue à long terme.

Le président et les commissaires de la CAAC sont nommés par décret. Conformément à la loi, les commissaires ne reçoivent aucun salaire, mais ils peuvent se faire rembourser leurs menues dépenses.

La CAAC a célébré son 100e anniversaire en novembre 2015. Un examen du mandat de l'organisme exigé par le Conseil du Trésor est en cours.

[Haut de page](#)

Mandat

Le ministère des Services sociaux et communautaires fait la promotion de collectivités résilientes et intégratrices par l'exécution et le financement de programmes favorisant l'épanouissement individuel, renforçant l'autonomie et améliorant la qualité de la vie.

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Description	Prévisions 2017- 2018 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2016- 2017 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2016- 2017 %	Prévisions 2016- 2017 ¹ \$	Chiffres réels provisoires 2016- 2017 ¹ \$	Chiffres réels 2015- 2016 ¹ \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	38 464 900	1 285 800	3,5	37 179 100	37 961 704	34 173 657
Programme de services aux adultes	12 232 302 500	890 102 400	7,8	11 342 200 100	11 574 613 990	11 174 480 849
Programme de la Stratégie de réduction de la pauvreté	66 426 300	53 292 000	405,7	13 134 300	10 296 810	4 496 467
Total à voter – Charges de fonctionnement	12 337 193 700	944 680 200	8,3	11 392 513 500	11 622 872 504	11 213 150 973
Crédits législatifs	28 095 914	(11 516 000)	(29,1)	39 611 914	29 126 014	39 598 368
Total du ministère – Charges de fonctionnement	12 365 289 614	933 164 200	8,2	11 432 125 414	11 651 998 518	11 252 749 341
Redressement de consolidation	(18 934 800)	(654 000)	3,6	(18 280 800)	(19 661 349)	(19 259 071)

Total du ministère – Charges de fonctionnement, y compris redressement de consolidation	12 346 354 814	932 510 200	8,2	11 413 844 614	11 632 337 169	11 233 490 270
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme de services aux adultes	32 636 000	(12 668 000)	(28,0)	45 304 000	32 636 007	26 276 021
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter – Actifs de fonctionnement	32 636 000	(12 668 000)	(28,0)	45 304 000	32 636 007	26 276 021
Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	32 636 000	(12 668 000)	(28,0)	45 304 000	32 636 007	26 276 021
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme de services aux adultes	46 124 900	6 917 900	17,6	39 207 000	61 571 700	37 958 712
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter – Charges d'immobilisations	46 124 900	6 917 900	17,6	39 207 000	61 571 700	37 958 712
Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Crédits législatifs	26 446 000	(1 868 700)	(6,6)	28 314 700	26 104 700	26 112 215
Total du ministère – Charges d'immobilisations	72 570 900	5 049 200	7,5	67 521 700	87 676 400	64 070 927
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme de services aux adultes	3 310 000	1 359 500	69,7	1 950 500	1 100 500	2 628 162
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter – Biens immobilisés	3 310 000	1 359 500	69,7	1 950 500	1 100 500	2 628 162
Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
	3 310 000	1 359 500	69,7	1 950 500	1 100 500	

Total du ministère – Biens immobilisés						2 628 162
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation (excluant les biens immobilisés)	12 418 925 714	937 559 400	8,2	11 481 366 314	11 720 013 569	11 297 561 197

1 - Les données historiques ont été redressées afin de tenir compte du transfert de programmes à d'autres ministères.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, s'ils ont été arrondis.

[Haut de page](#)

Annexe : Rapport annuel 2017-2018

Améliorer la vie d'un groupe diversifié de citoyens

L'année écoulée a été importante pour le ministère des Services sociaux et communautaires, qui a mis en place une culture pour changer la perception de son personnel des gens auxquels il apporte son soutien.

Environ 10 % de la population de l'Ontario fait appel aux services du ministère. Cette population comprend des personnes sans emploi ou sous-utilisées; des personnes handicapées ou ayant des déficiences intellectuelles, dont nombre souffrent de problèmes de santé mentale (58 000); des survivants de violence sexuelle et familiale et de la traite des personnes; des femmes et des enfants recevant de l'aide du Bureau des obligations familiales; et des collectivités autochtones et des Premières Nations. Par ailleurs, 960 000 personnes reçoivent du soutien au revenu.

Il s'agit là d'un grand bassin de gens vulnérables aux prises avec des situations complexes, ayant besoin que le personnel et les partenaires prestataires du ministère saisissent la nature des soutiens nécessaires, le moment opportun pour les offrir et la manière de les évaluer.

Le ministère a commencé à penser et à travailler différemment; il favorise l'inclusion et la diversité afin d'habiliter les gens à vivre la vie à laquelle ils aspirent en leur offrant des choix plus avantageux lorsqu'ils en ont besoin.

Grâce au personnel du ministère et à ses partenaires de prestation de services – qu'il s'agisse d'organismes de paiement de transfert, d'organismes communautaires, de municipalités ou de dirigeants et d'organismes autochtones – le ministère offre les soutiens et les services suivants :

- [Services communautaires](#)
- [Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle](#)
- [Soutien financier et soutien à l'emploi](#)
- [Soutiens à la sûreté et à la sécurité](#)
- [Pensions alimentaires pour enfant et conjoint](#)

Les personnes que le ministère sert doivent surmonter des obstacles incroyables, mais elles ont beaucoup de potentiel et des habiletés uniques. En soulignant leur individualité, le ministre leur permet d'enrichir leurs vies et les collectivités où elles vivent. Voici leurs histoires...

L'histoire d'Ashley (Programme de placement en famille hôte) : Mère d'accueil d'Ashley : « Ashley a eu une vie difficile. Elle ne parvenait pas à trouver la bonne situation familiale – quelqu'un pour la soutenir sans réserve et prendre soin d'elle comme elle le voulait. Ashley aime faire partie d'une famille; dans notre famille, elle se sent accueillie et appréciée. »

L'histoire de Devon (Ontario au travail) : Intervenante de Devon : « il a perdu son emploi et s'est retrouvé sans argent. Le programme Hammer Heads du ministère l'a aidé. Je pense que Devon avait du succès dans sa vie, avant de vivre un moment difficile. Le ministère lui a permis de réaliser son potentiel, de devenir ce qu'il voulait. Il lui a donné un petit élan. »

L'histoire de Vivian (Services de lutte contre la violence faite aux femmes) : Gaetane Pharand, fondatrice et directrice générale du Centre Victoria pour femmes : « Viviane a perdu sa mère lorsqu'elle était jeune. Son père l'a élevée. Jeune, elle a été victime d'agression sexuelle et de violence physique et psychologique. Elle a été envoyée au Centre Victoria pour femmes et reçoit des services depuis les 12 derniers mois. »

Histoire d'Anishnawbe Mushkiki, un centre d'accès aux services de santé pour les Autochtones de Thunder Bay : Bernice Dubec, directrice générale : « Les Autochtones n'ont pas eu de bonnes relations avec le système de santé courant. Les statistiques indiquent que les [Autochtones](#), chez qui la proportion de maladies terminales ou autres maladies chroniques est plus élevée, reçoivent un diagnostic lorsque la maladie se trouve à un stade plus avancé. Avant, ils n'avaient pas accès aux mesures de dépistage et de prévention et ne pouvaient consulter un médecin pour obtenir un diagnostic précoce. »

Une meilleure qualité de vie pour les personnes vulnérables

Lorsque les personnes que le ministère sert parviennent à avoir du succès et à prospérer plutôt que de simplement vivoter, le ministère sait que son système de partenaires de services a aidé à créer des conditions leur permettant une meilleure prise sur leur propre vie. Les partenaires du ministère sont essentiels à la prestation de ces services. Ils sont principalement des travailleurs de première ligne qui assurent des liens entre les personnes vulnérables et les soutiens et programmes communautaires et qui les aident, jour après jour, à tendre vers un plus grand nombre de choix et vers l'indépendance.

Voici les résultats des programmes offerts par les partenaires communautaires du ministère :

Histoire d'Ashley : Ashley : J'aime passer du temps avec mes parents. Ma mère m'a montré à prendre soin de moi pour aller travailler au Cinéplex. Maintenant, je sais ce que c'est d'avoir des parents, de faire partie d'une famille et de me sentir aimée et appréciée – c'est super! Ils m'ont appris tant de choses et ils m'ont même appris à aimer. »

Histoire de Devon : Devon : « Je cherche tous les jours à me dépasser. Je fais ce que j'aime et ce que j'ai envie de faire. »

Histoire de Vivian : Vivian : « Je suis venue au Centre Victoria pour femmes parce que ma tante me l'a recommandé. J'y ai reçu des services de counseling. J'ai fait un cours d'autodéfense. J'ai fait des

séances de thérapie pour gérer mon deuil de ma mère. Je me suis fixé des objectifs de vie, de carrière. Je veux faire une maîtrise et un doctorat. Je suis consciente de la façon dont mon passé affecte ma vie. Je suis bien dans ma peau. »

Histoire d'une Autochtone : Bernice : « Anishnawbe a beaucoup aidé les Autochtones du district de Thunder Bay. Les statistiques, auparavant inquiétantes, s'améliorent constamment. Le ministère offre des services pour le dépistage du diabète, les maladies cardiaques et le cancer pour que les Autochtones puissent obtenir un diagnostic précoce et obtenir rapidement un traitement. Le ministère applique une démarche proactive, habilitant les Autochtones à prendre activement la responsabilité de leurs soins de santé. Grâce à cette démarche holistique, le ministère prévoit que les collectivités et les gens seront en bien meilleure santé et vivront une vie à la hauteur de leurs attentes.

Avec la collaboration de ses partenaires, le ministère a entrepris la transformation d'un système de services à la personne qui correspondait à des éléments essentiels de la lettre de mandat de la première ministre : des services plus axés sur la personne, plus faciles d'accès, qui aident la population à miser sur ses forces et qui permettent aux femmes et aux enfants de s'affirmer dans un milieu sécuritaire.

Viser l'autonomie, aider les gens à miser sur leurs forces

Le ministère souhaite optimiser les forces de tous les gens et les aider à réaliser leur plein potentiel. Souvent, il s'agit d'offrir du soutien à une personne pendant qu'elle est sans travail ou en recherche d'emploi; parfois, il s'agit d'aider les partenaires dont les conjoints ont perdu leurs pensions alimentaires.

Dans le Budget 2016 de l'Ontario, présenté en février, 137 millions de dollars ont été réservés aux allocations d'aide sociale. Les personnes recevant des paiements du [programme Ontario au travail](#) et du [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées \(POSPH\)](#) ont reçu un peu plus d'argent, facilitant quelque peu leur vie quotidienne. Depuis 2014, les adultes célibataires sans enfants reçoivent 960 \$ de plus par année du programme Ontario au travail.

La déduction des pensions alimentaires pour enfants de l'aide sociale [a été supprimée](#) pour permettre aux familles d'en conserver une plus grande partie. Par conséquent, près de 19 000 familles reçoivent en moyenne 282 \$ de plus par mois, ou 3 380 \$ par année.

Le [Bureau des obligations familiales](#) a recouvré un montant total de 713 millions de dollars pour les familles et les enfants en une année.

Le ministère s'est aussi efforcé de faciliter l'accès aux services. Par exemple, les jeunes ayant des déficiences intellectuelles ont été favorisés par un [processus simplifié de demande](#) de financement dans le cadre du POSPH et du Programme des services particuliers à domicile. Le ministère a conjugué ses efforts à ceux de la Banque Royale du Canada (RBC) pour créer une [carte rechargeable de paiement](#) permettant d'obtenir les prestations du POSPH.

Environ 41 % des personnes recevant des prestations du POSPH ont des déficiences intellectuelles. Beaucoup sont itinérants. Pour les personnes n'ayant pas de compte bancaire, la carte rechargeable offre un accès sécuritaire et pratique pour se procurer les fonds, leur assure une indépendance et leur évite une possible stigmatisation.

Le ministère envisage de nouvelles méthodes pour aider les personnes vivant dans la pauvreté à atteindre leur plein potentiel, y compris un projet pilote qui permettrait de tester les avantages d'un revenu de base garanti pour des personnes vivant diverses situations de faible revenu, y compris des personnes ayant un emploi. Le revenu de base garanti est un paiement fait aux familles ou aux personnes admissibles pour leur assurer un revenu minimal qui leur permette de subvenir à leurs besoins de base tout en améliorant leur santé et leurs possibilités d'emploi et de logement. Cette démarche est fondée sur la confiance et le respect des personnes ayant besoin de soutien.

Le ministère est le premier à établir et à surveiller ses propres progrès de même que ceux des ministères partenaires de la Stratégie de réduction de la pauvreté. La feuille de route pluriannuelle de la réforme en matière de sécurité du revenu s'harmonise avec le travail de cette Stratégie. Avec l'aide du groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu et grâce à un travail parallèle de groupes de travail des Premières Nations et des Autochtones vivant en milieu urbain, les travaux sont bien engagés en vue de l'élaboration d'une feuille de route pluriannuelle pour la réforme en matière de sécurité du revenu qui soit fondée sur l'équité, la pertinence, la durabilité et la simplicité.

Des services axés davantage sur la personne

Au cours de la dernière année, plus de personnes ont été capables de se forger une indépendance, de vivre au sein de collectivités et d'optimiser leurs capacités uniques en réalisant leurs rêves.

Ce fait est particulièrement évident dans les premières étapes de la transformation de ses soutiens à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle. En 2016-2017, le ministère a éliminé la liste d'attente de 2014 du [programme Passeport](#), assurant à 13 000 adultes ayant une déficience intellectuelle un pouvoir plus important dans le choix des services dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Grâce au programme Passeport, ces personnes ont désormais la possibilité d'acquérir des aptitudes à la vie quotidienne au sein de leurs collectivités, d'embaucher un travailleur de soutien et d'obtenir des soins de répit temporaires pour leurs familles et leurs personnes soignantes. Dans l'ensemble, cela signifie que près de 25 000 familles obtiendront un appui plus important au sein de leurs collectivités grâce à un investissement pluriannuel de 810 millions de dollars.

Les personnes ayant des déficiences intellectuelles ont souvent des problèmes complexes, y compris en matière de santé mentale et d'autres problèmes de santé. Dans le passé, ces personnes devaient subir nombre d'évaluations médicales et devaient répéter leur histoire à plusieurs reprises. Ces personnes profitent maintenant d'une expérience de service à la clientèle amplement améliorée et simplifiée lorsqu'il s'agit de soins primaires. Lorsqu'une personne est reconnue admissible à des services en raison d'une déficience intellectuelle, elle est automatiquement inscrite à une entité prescrite en vertu du POSPH. Cela permet de réduire leur délai d'attente pour l'obtention de soins et de soutien, la stigmatisation, ainsi que le temps et l'effort requis pour remplir des documents et rencontrer divers praticiens de soins de santé.

Les collectivités seront plus inclusives uniquement si les adultes handicapés se sentent plus en sécurité. Grâce au nouveau service [Stop aux abus](#), tout citoyen ontarien peut désormais signaler un mauvais traitement allégué, soupçonné ou observé d'un adulte ayant une déficience intellectuelle par téléphone (y compris ATS) ou par courriel, sans frais, 24 heures par jour. Ce service permet non seulement aux personnes handicapées de se sentir plus en sécurité, mais les encourage à s'intégrer davantage à la collectivité.

Le [programme de familles d'accueil Foyer-partage](#) est un autre exemple de la manière dont on peut aider les adultes handicapés à se sentir davantage inclus à leurs collectivités et à trouver l'amour et la sécurité auxquels ils aspirent. Les adultes ayant des déficiences intellectuelles sont jumelés à des familles qui sont capables de leur fournir un foyer aimant et un appui. Comme Ashley, citée en exemple plus tôt, ces personnes peuvent acquérir de nouvelles compétences, s'intégrer à leur collectivité et ressentir les avantages émotionnels de l'appartenance à une famille.

Afin de venir en aide aux familles d'accueil et à ces organismes qui fournissent des services résidentiels, le ministère a renforcé son cadre d'inspection, notamment en établissant de nouvelles exigences à l'intention des agences qui offrent le programme de familles d'accueil, ce qui leur permet d'améliorer leurs activités de surveillance en regard de ces familles d'accueil.

Pour la plupart des adultes, quitter leur famille pour habiter seul est un désir inné et la marque réelle de leur indépendance. Ainsi, il est essentiel d'offrir aux organismes du financement en vue de possibilités de logement innovantes et sécuritaires pour leur permettre d'acquérir cette indépendance. Lorne Coleman, président du groupe auxiliaire de parents au Centre régional du Sud-Ouest à Blenheim, et dont le fils, Craig, a vécu au Centre pendant 35 ans affirme : « Un des aspects favorables est le fait que les familles ou les proches des résidents avaient la possibilité de choisir le type de foyer où serait placé leur proche. Je n'ai eu connaissance d'aucune plainte de la part des parents ou des proches de résidents ayant été placés dans la collectivité.

L'Ontario a investi deux millions de dollars pour la remise en état et la mise à niveau de propriétés résidentielles afin de créer une capacité résidentielle supplémentaire pour près de 50 personnes ayant une déficience intellectuelle. Par ailleurs, un montant de 119 500 \$ a été remis à dix organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle afin de favoriser une collectivité inclusive fondée sur une stratégie de logement. Le ministère a également investi six millions de dollars sur trois ans dans 18 projets de logement recommandés par le groupe de travail sur le logement afin de combler le besoin d'une gamme élargie de solutions de logement offrant plus de choix et de souplesse.

De plus, le ministère espérons voir, à l'avenir, les résultats d'un [forum sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle](#) que le ministère a tenu et au cours duquel les participants ont échangé des idées sur la manière d'éliminer les obstacles et d'améliorer les possibilités de logement innovateur et inclusif pour les adultes ayant des déficiences intellectuelles.

Habiller les femmes et les enfants dans un milieu sûr

En moyenne, les femmes subissent des actes de violence à 35 reprises avant de décider de quitter la situation de violence et de chercher refuge; une bien triste statistique. La violence faite aux femmes touche tout le monde : leurs enfants, leurs familles et leurs collectivités. Elle fragmente leurs vies et a des répercussions à long terme sur la famille tout entière.

En 2015-2016, plus de 10 000 femmes et environ 6 900 enfants ont été accueillis dans une maison d'hébergement pour victimes de violence en Ontario. Plus de 40 000 femmes et 4 000 enfants ont consulté des intervenants de la lutte contre la violence faite aux femmes.

Ces maisons d'hébergement sont des havres sûrs pour les femmes et leurs enfants. Elles sont des endroits où il est possible de retrouver l'espoir, d'avoir un logement et des services juridiques et de trouver le soutien nécessaire pour refaire leur vie et celle de leur famille.

À cette fin, afin de mieux combler les besoins des survivantes de violence conjugale et de leurs enfants, le ministère a cherché des sources de financement pour la construction de nouvelles maisons d'hébergement dans les comtés d'Elgin et de Dryden en remplacement des anciennes. Le ministère a aussi financé plus de 800 projets dans plus de 170 organismes de services communautaires, grâce à 16 millions de dollars pour la réparation et la modernisation. De plus, le [Fonds des réalités rurales](#) a investi plus d'un million de dollars dans 16 projets qui appuient les organismes et les maisons d'hébergement situés dans des collectivités rurales et éloignées et les collectivités du Nord de la province. Ce financement a permis d'améliorer la coordination des services et de réduire les obstacles à la prestation de services dans le Nord.

Tristement, la traite de personnes constitue également une réalité avec laquelle doit composer l'Ontario. Les données disponibles et des preuves anecdotiques démontrent que l'Ontario compte 65 % des cas signalés à la police de traite de personnes à l'échelle du Canada, et 70 % de cette traite est réalisée à des fins d'exploitation sexuelle. En réponse à ces horribles statistiques, l'Ontario a mis sur pied le [Bureau provincial de coordination de la lutte contre la traite des personnes](#) (le Bureau) pour surveiller et coordonner la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes. Le gouvernement investira jusqu'à 72 millions de dollars pour consolider le leadership et le rôle de coordination et de sensibilisation de la province, ainsi que pour établir des mesures de soutien communautaires, rehausser les initiatives relatives au secteur de la justice et offrir des services et des mesures d'appui adaptés à la culture pour les survivants autochtones de traite des personnes. Le Bureau est situé dans les locaux du ministère. En 2016, le Bureau a entrepris l'élaboration d'outils de mesure pour suivre les progrès et évaluer l'incidence de la Stratégie; il poussé les parties intéressées à participer à des initiatives menées par le Fonds de soutien communautaire et par les Autochtones; et il a coordonné la création et la prestation d'initiatives multisectorielles en collaboration avec les partenaires du ministère.

Favoriser le ressourcement des collectivités autochtones

Il reste beaucoup de chemin à faire pour aider les collectivités autochtones à se remettre des séquelles des pensionnats et des obstacles se dressant face aux collectivités et aux personnes. Grâce à des programmes et des mesures axés sur la réconciliation, le ministère travaillons avec les partenaires autochtones à surmonter les séquelles des pensionnats, à combler les écarts et à éliminer les obstacles, à soutenir la revitalisation culturelle autochtone et à renouveler les relations avec ces collectivités.

Six cents emplois et 460 projets de santé et de réconciliation axés sur les collectivités ont été créés grâce à cet investissement dans la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, dont 47 millions de dollars ont été injectés cette année. En conséquence, l'investissement de 750 000 \$ du gouvernement a permis à des collectivités entre Sudbury et Sault. Ste. Marie de bénéficier d'un nouveau pavillon de ressourcement Dan Pine pour accéder à des programmes. Par ailleurs, les femmes à l'intérieur et à l'extérieur des réserves ont désormais un meilleur accès à une ligne téléphonique de counseling et obtienne de meilleurs services grâce aux améliorations apportées aux maisons d'hébergement et aux organismes de counseling autochtones.

Une culture d'engagement avec les partenaires et les personnes que le ministère sert

Le ministère n'a pas atteint seul ces résultats. Ses outils les plus précieux sont les partenariats que le ministère a forgés avec ceux qui partagent sa vision d'un système plus souple qui offre davantage de choix à ses clients et à leurs familles.

Au cours de la dernière année, le ministère a consulté activement les personnes qu'il sert, ainsi que les intervenants des organismes prestataires de services et des différents échelons du gouvernement. À l'automne dernier, le ministère a collaboré avec 400 dirigeants d'organismes pour discuter de la manière dont ils peuvent s'y prendre pour poursuivre la réorganisation des pratiques axées sur la personne. Finalement, en février, le ministère a rencontré à Toronto les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des services sociaux.

Des séances en soirée pour les familles et les personnes soignantes ont également eu lieu, attirant plus de 230 membres de familles. Les personnes présentes ont eu la chance d'entendre des directeurs généraux et de rencontrer d'autres familles.

Tout en continuant de rechercher des solutions qui permettront au ministère de faire un meilleur travail en ce qui concerne la prestation de services aux personnes qui en ont besoin, le ministère a rencontré des défenseurs des droits, des personnes ayant du vécu, des partenaires prestataires et d'autres personnes par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu. Par ailleurs, des tribunes pour les Autochtones ont été créées pour veiller à ce que la voix des Autochtones soit entendue à l'étape de la création des politiques et de la prise de décisions : le Groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu pour les Premières Nations et la Table des Autochtones vivant en milieu urbain sur la réforme en matière de sécurité du revenu.

Ensemble, ces groupes examinent la réforme en matière de sécurité du revenu, notamment en ce qui concerne les changements à l'aide sociale, dans le cadre de conversations axées sur les enjeux pertinents comme l'insertion sociale, la santé, le revenu et le logement. Les conseils reçus seront essentiels à l'élaboration d'un plan de changement pluriannuel cohésif.

Au moyen de tribunes comme le Forum sur le logement, du [Projet pilote portant sur le revenu de base](#), de discussions de groupes, de sondages informels et d'une cueillette continue de renseignements et de commentaires, le ministère a rassemblé des idées créatives, conçu de nouveaux programmes et simplifié ses processus. Ensemble, ils ont assuré une plus grande valeur ajoutée avec un plus grand nombre de choix, une réduction du nombre d'obstacles et des processus de travail plus efficaces. Ce partenariat a occasionné une autonomisation des personnes, leur accordant une plus grande autonomie et les aidant à vivre pleinement.

Le ministère a favorisé la participation de personnes ayant du vécu et il remercie ces personnes d'avoir eu le courage de prendre part à ses initiatives. Grâce à eux, le ministère procédera à l'essai de nouveaux concepts, comme le revenu de base.

Le ministère prend très au sérieux sa responsabilité de travailler avec l'ensemble du gouvernement. Le ministère a collaboré avec les ministères du Logement, de la Santé et des Soins de longue durée, des Services à l'enfance et à la jeunesse, de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et de l'Éducation, ainsi que du Procureur général. Et le ministère a travaillé à tous les échelons du gouvernement. Ses partenaires municipaux ont joué un rôle essentiel dans son processus d'intégration des services à la personne en aidant à atténuer les obstacles et à offrir les services de façon plus efficace. Ses partenaires fédéraux prennent également part aux questions de traite de personnes, de condition féminine, de soutien du revenu au moyen des prestations pour enfants, de programmes de réconciliation avec les Autochtones, et de violence faite aux femmes autochtones.

Façonner l'avenir – créer des collectivités florissantes

Il y a encore fort à faire.

Le ministère compte se concentrer sur les résultats plutôt que sur le rendement. Le ministère continuera de faire appel à ses organismes partenaires, à son personnel et aux personnes ayant du vécu. De plus, le ministère agira conformément aux recommandations de tiers et il tirera parti des résultats de projets pilotes et d'engagements particuliers ayant été exécutés ou entrepris en 2016, comme les [consultations sur le Projet pilote portant sur le revenu de base](#), le Forum sur le logement, et les initiatives autochtones sur la réconciliation et la violence faite aux femmes autochtones.

Grâce à ses partenaires et aux commentaires obtenus des personnes qu'il sert, le ministère continuera de favoriser un virage dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et d'améliorer la vie des gens grâce à la sécurité du revenu.

Le ministère continuera à avancer en établissant une méthode pour faire en sorte que le système de sécurité du revenu comble davantage les besoins des personnes vivant dans la pauvreté et en déterminant le rôle que devrait jouer l'aide sociale, dans le cadre d'une feuille de route pluriannuelle en vue d'un système de sécurité du revenu qui soit fondé sur l'équité, la pertinence, la durabilité et la simplicité.

Le ministère continuera de mener l'effort dans le cadre de la Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes et la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Au cours de la prochaine année, le ministère recherchera d'autres options libre-service pour favoriser une participation plus marquée et une plus grande indépendance des gens au sein leurs collectivités. Le ministère continuera d'orienter ses efforts vers la simplification des processus et des applications en tirant parti des résultats de recherche, de la technologie et de la collecte de données. Le ministère fera preuve de souplesse et explorera les pratiques exemplaires et les solutions de TI qui permettront une plus grande efficacité et productivité.

Le ministère est déterminé à aider les personnes qu'il sert à s'épanouir et à être plus heureuses. Avec ces mêmes personnes, ses partenaires et son personnel dévoué, le ministère continuera de bâtir un système de prestation de services à la personne qui élimine les obstacles, qui applaudit la diversité et qui optimise le potentiel de chaque personne, de chaque processus et de chaque activité.

Dépenses ministérielles provisoires 2016-2017

	Dépenses ministérielles provisoires 2016-2017 (en millions de dollars)
Fonctionnement	11 652,0
Immobilisations	87,7
Consolidation – secteur parapublic	(19,7)
Effectif (au 31 mars 2017)	3 610,10 Équivalents temps plein

[Haut de page](#)

[POUR NOUS JOINDRE](#) | [ACCESSIBILITÉ](#) | [CONFIDENTIALITÉ](#) | [CONDITIONS D'UTILISATION](#)

© IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO, 2012 - 2014 - DERNIÈRE MISE À JOUR : 16 AOÛT, 2017